

Communiqué de presse

Lyon, le 6 juillet 2016

Contacts presse

Lyon :

Laure HÉLARY

Tél. : 04 78 63 26 96

laure.helary@insee.fr

Chamalières :

Elsa LE MANH HO

Tél. : 04 73 19 78 71

elsa.le-manh-ho@insee.fr

Des emplois à pourvoir pour accompagner le vieillissement de la population

En 2015, près de deux millions de personnes sont âgées de 60 ans et plus en Auvergne-Rhône-Alpes, soit près d'un quart de la population. Cette proportion de seniors est une des plus faibles de France. Cependant, le phénomène de vieillissement s'accélère dans la région, comme partout en France. L'anticipation des besoins en personnel qualifié pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie est un enjeu primordial pour les politiques publiques sanitaires et sociales.

215 000 personnes âgées en perte d'autonomie en 2030

En 2015, la région compte plus de 170 000 personnes âgées potentiellement dépendantes. En poursuivant les tendances démographiques actuelles, elles seraient plus de 185 000 en 2020 et 215 000 en 2030. Aujourd'hui, deux personnes âgées en perte d'autonomie sur trois sont des femmes. Toutefois, la progression sera plus forte chez les hommes que chez les femmes entre 2015 et 2030.

Près de 110 000 emplois dédiés à l'accompagnement de la dépendance

Aujourd'hui, un peu plus de la moitié des personnes âgées en perte d'autonomie vivent à domicile. Auvergne-Rhône-Alpes compte 109 000 emplois en équivalent temps plein, partagés de moitié entre les établissements spécialisés et l'accompagnement à domicile. Si le personnel soignant est très présent en institution, il l'est moins au domicile des personnes âgées où les deux tiers des emplois sont destinés à accompagner celles-ci dans leurs tâches quotidiennes.

12 000 emplois supplémentaires d'ici 2020 : des besoins en formation à anticiper

Une politique de maintien à domicile est mise en œuvre par les Conseils départementaux et l'Agence régionale de santé (ARS). En supposant une stabilisation du nombre de places en institution, du moins à l'horizon 2020, le maintien à domicile des 15 000 personnes âgées en perte d'autonomie supplémentaires nécessiterait 12 000 emplois en ETP de plus d'ici 2020. Les besoins en personnel, très majoritairement recrutés à temps partiel aujourd'hui, seront importants. Répondre à la demande croissante en personnel paramédical et favoriser les parcours VAE (validation des acquis de l'expérience) sont des priorités pour les acteurs publics locaux.

L'étude de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes est accessible [ICI](#).